



Notre code de vie : un engagement commun

Dans notre école, nous estimons que l'éducation va bien au-delà des matières scolaires. Elle repose sur des valeurs fondamentales qui créent un milieu où chaque élève peut grandir, s'épanouir et se sentir bien.

Le respect, sous toutes ses formes, de soi, des autres et de notre environnement, est au cœur de notre quotidien. Notre code de vie fixe les règles et les attentes qui nous permettent de vivre dans un climat sécuritaire, harmonieux et bienveillant.

CODE DE VIE...

Respect de soi

À l'école...

...j'apprends à me connaître, à développer ma personnalité, à accroître mes talents et mon autonomie.

1. Je travaille de mon mieux en tout temps.
2. Je remets à temps des travaux soignés.
3. J'apporte à mes parents tous les messages transmis par l'école.
4. Je laisse à la maison tout objet inutile (tablette, téléphone cellulaire, jeu électronique, etc.) ou dangereux (canif, briquet, etc.).
5. Je prends soin de mon hygiène corporelle.
6. Je m'habille de façon adéquate pour l'école (attention aux modes qui peuvent être inappropriées au monde scolaire : camisole à bretelles fines, chandail bedaine, chandail avec images ou messages inadéquats, etc.).
7. Je porte des vêtements appropriés à l'activité et à la saison (hiver et printemps : vêtements chauds et imperméables, bottes, etc.).

CODE DE VIE...

Respect des autres

À l'école...

...j'apprends à connaître les autres, à les comprendre et à vivre en harmonie avec eux.



1. Je suis poli(e), dans mon attitude et mon langage, envers tous les élèves et le personnel de l'école.
2. J'arrive toujours à l'heure.
3. J'évite de poser des gestes qui nuisent aux autres: batailles, menaces, moqueries, vols...
4. Je règle mes conflits sans violence.
5. Je circule calmement en tout temps.
6. Je demande la permission à la personne responsable si je dois quitter mon groupe.
7. Je respecte les différences de chacun.

Respect du milieu

À l'école...

...je respecte mon environnement, je l'améliore et j'aide à le rendre accueillant.

1. Je collabore avec la concierge et je garde mon école propre autant à l'extérieur qu'à l'intérieur.
2. J'ai une deuxième paire de chaussures pour l'intérieur en tout temps.
3. J'enlève mes patins à roues alignées et mes souliers à roulettes à l'entrée de la cour.
4. Les bicyclettes, les trottinettes et les planches à roulettes doivent être rangées dans l'espace réservé pour celles-ci.
5. J'ai un sac d'école pour prendre soin des livres et du matériel que j'utilise.
6. Je garde propres mon casier et mon pupitre.

Respect de la langue



À l'école...

...je communique en français.

1. Je m'exprime dans un français correct et j'en suis fier(e).
2. Je bannis le langage vulgaire et blasphématoire.
3. J'utilise les formules de politesse lorsque je m'adresse à un adulte ou à un pair (exemple: Monsieur, Madame, Merci, S.V.P., etc.).

« Les présents règlements ont été rédigés par la direction et le personnel de l'école. Ils sont approuvés par le conseil d'établissement et sont transmis à chaque élève et à ses parents. »



DÉMARCHE D'INTERVENTION pour le non-respect au CODE DE VIE

Le personnel de l'école applique lui-même la démarche retenue, à la suite du non-respect d'un règlement. Il le consigne dans un dossier de suivi des interventions. Il peut s'agir d'un avertissement à l'élève, d'une information écrite ou donnée par téléphone aux parents, d'une retenue, d'une fiche de réflexion ou de toute autre démarche.

S'il y a récurrence de la part de l'élève, une rencontre est prévue avec la direction ou la personne responsable et peuvent s'ajouter :

- Conséquences, punitions, sanctions...
- Communication aux parents ou rencontre
- Feuille de route
- Plan d'intervention

N.B. Dans des situations d'urgence, la direction convoque sans tarder les parents.

L'utilisation du téléphone cellulaire ou autres appareils électroniques est interdite à l'école à moins que l'enseignant accorde la permission dans le cadre d'une activité pédagogique spécifique.



En cas de non-respect de cette règle :

- 1^{re} fois:** L'appareil est confisqué pour le reste de la journée. L'élève pourra le récupérer à la fin de la journée. Les parents seront informés par Mozaïk.
- 2^e fois et plus:** L'appareil est confisqué pour le reste de la journée et remis à la direction. Les parents devront venir récupérer l'appareil en personne à l'école. Les parents seront informés par courriel ou par appel téléphonique.

En cas de récurrence, des sanctions plus sévères peuvent s'appliquer.